

Formation initiale d'Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique option Sanitaire et Social Version Accompagnement à la Mobilité (ALM)

Doc référence V9-01/2021

Réf PRAP 2S/S/FI

Objectif

- ✦ Permettre aux salariés formés de repérer les risques, d'observer, analyser les situations de travail et d'être force de proposition

Cette formation s'intègre dans une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique. Les résultats de cette démarche participeront à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels (document unique).

Compétences (C) à acquérir

- ✦ C1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- ✦ C2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- ✦ C3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- ✦ C4 : Être capable d'Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Méthodes pédagogiques ~ Utilisation du référentiel pédagogique INRS ~ Apport didactique ~ Travail de groupe et de sous groupe ~ Etudes de cas filmés ~ Au poste de travail en inter session : analyse, par les participants, de leur situation de travail ~ Restitution collective	Matériel utilisé ~ Film vidéo INRS ~ Vidéo projecteur ~ Paper board ~ Ordinateur ~ Matériel ALM ~ Présentation et démonstration de matériel ~ Mémento PRAP
Validation ~ Certification INRS acteur PRAP option Sanitaire et Médico-Social (2S) d'une durée de validité de 2ans ~ Suivre un MAC Acteur PRAP 2S pour renouveler la validité du certificat	Public concerné ~ Tous salariés du secteur Sanitaire et Social ~ Nous prévenir si participant ayant des besoins spécifiques en termes d'accessibilité handicapés
Nombre de participants ~ 10 salariés maximum par session (document de référence PRAP INRS V9 01/2021)	Pré requis ~ Formation du dirigeant ou d'une personne ayant une délégation de pouvoir, au management santé et sécurité ~ Engagement de l'entreprise dans une démarche prévention ~ Constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe projet.
Formateur ~ Formateur PRAP Sanitaire et Social certifié INRS version ALM, ~ Organisme habilité INRS pour dispenser la formation (recensé sur le site INRS, liste d'acteur PRAP, Nord-Picardie).	Durée ~ 4 jours non consécutifs soit 28h de face à face pédagogique avec mise en application en travail intersession. Prévoir aussi 2 jours pour le formateur pour la préparation de la formation et la restitution au comité de pilotage, en amont et en aval de la formation.

Préparation de la formation (ou réalisé par un animateur prévention ou un formateur PRAP 2S intra établissement)

Etat des lieux de l'entreprise, rédaction du pré-projet

Par le formateur (2j selon la taille de l'entreprise)

Création d'un COMITE de PILOTAGE

Par l'entreprise, direction ou représentant, responsable ou animateur sécurité, CHSCT, médecin de Santé au Travail, ... décide des actions à mettre en place.

Création d'un groupe de travail

Par l'entreprise, représentant de la direction, 1 ou 2 salariés formés à la PRAP, méthodes ou bureau d'étude, maintenance ou service technique, ... travaille sur les synthèses des groupes formés, hiérarchise les actions à mettre en place, suit et communique sur la démarche, fait remonter les propositions d'actions au comité de pilotage.

Présentation de la formation et de son objectif au COMITE de PILOTAGE puis au groupe de travail

Par le formateur (½ j)

Constitution du groupe de stagiaires, définition des objectifs et des critères d'évaluation

Par le formateur et le COMITE de PILOTAGE ou le groupe de travail

Rencontre des salariés à former

Par le formateur (½ j)

Programme

Formation de 28h des salariés

J1

- ~ Accueil
- ~ Le PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise
- ~ Le rôle des différents acteurs de prévention dans la démarche
- ~ Connaître les risques de son métier
- ~ Comprendre l'intérêt de la prévention
- ~ Caractériser l'activité de travail, l'Homme au travail
- ~ Méthodologie d'analyse
- ~ Repérer une situation de travail à caractère dangereux et l'observe

J2

- ~ ALM : schéma décisionnel
- ~ Connaître le fonctionnement de l'appareil locomoteur, son usure et ses limites
- ~ Analyse de situation de travail sollicitation et risques
- ~ Analyse situation de travail : Causes des risques
- ~ Consignes travaux intersession, analyse situation dans leur travail

J3

- ~ Restitution
- ~ Recherche de pistes d'amélioration : les bases d'amélioration,
- ~ EPREUVE CERTIFICATIVE ANALYSE
- ~ ALM : notion de déplacement naturel
- ~ ALM : schéma décisionnel, aide techniques, PSPEE, cas pratique

J4

- ~ Remonter les informations sur les situations à risques repérées
- ~ ALM : étude de cas pratique à partir de situation réelle ou scénarii, en s'appuyant sur le schéma décisionnel
- ~ ALM intérêt et argumentaire
- ~ EPREUVE CERTIFICATIVE ALM
- ~ Bilan de la formation

EPREUVES CERTIFICATIVES

>ANALYSE DC1/DC2/DC3

Le participant réalisera son épreuve à partir d'un scénario accompagné d'images ou d'une vidéo suffisamment représentative d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs.

- ✓ Il sera remis aux stagiaires avec la grille vierge (IBC ou 2S selon le cas) au format A3. Ceux-ci disposeront de 40 minutes et réaliseront le travail individuellement. Les candidats en difficulté à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement. Dans cette hypothèse, le formateur écrira en travers de la grille « réalisée à l'oral ».
- ✓ Le formateur évaluera les diverses prestations des stagiaires en s'appuyant sur le corrigé type du scénario proposé qu'il aura rédigé au préalable. Les participants conserveront le scénario ainsi que le corrigé.

>ALM DC4

L'épreuve certificative est centrée sur la compétence 12 en s'appuyant sur les autres compétences.

- ✓ Le candidat tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix.
- ✓ Le candidat disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

Après la formation

Restitution des résultats de la formation, au groupe de travail

Par le formateur en présence des participants (½ j)

- ✓ Elaborer la synthèse des analyses de situations de travail des participants
- ✓ Formaliser des pistes d'amélioration

Evaluation des actions menées

- ✓ Par les salariés, le comité de pilotage et le formateur (durée selon les actions menées)
- ✓ Suite aux analyses réalisées après la formation